

# Communications officielles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **13 (1905)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

On ne ferait en somme qu'appliquer au travail mécanique et aux adultes les mesures que l'on a depuis longtemps déjà mises en pratique pour les enfants en ce qui concerne le travail intellectuel.

---

## COMMUNICATIONS OFFICIELLES

---

### SOCIÉTÉ MILITAIRE SANITAIRE SUISSE

---

#### La Section de Glaris aux Sections-sœurs.

Chers Camarades,

En vous communiquant ci-dessous le programme, à l'occasion de notre prochaine Assemblée des Délégués, nous espérons avoir le plaisir de pouvoir vous saluer nombreux à Glaris, où vous y êtes tous cordialement invités :

*Samedi, 20 mai.*

De 12 à 5  $\frac{1}{2}$  h. du soir. — Réception à la gare des Délégués et hôtes.

De 4 à 6 h. — Distribution des cartes de fête (à fr. 5—) aux « 3 Eidgenossen ».

De 4 à 7 h. — Réunion facultative aux « 3 Eidgenossen ».

A 7  $\frac{1}{2}$  h. — Souper.

A 8  $\frac{1}{2}$  h. — Soirée familière.

Dès minuit. — Rentrée dans les quartiers.

*Dimanche, 21 mai.*

Dès 6  $\frac{1}{2}$  h. matin. — Déjeuner.

A 7  $\frac{3}{4}$  h. précises. — Ouverture de l'Assemblée des Délégués dans la *Salle du Grand Conseil*.

De 8 à 8  $\frac{1}{2}$  h. — Réunion sur la « Rathausplatz » des participants ne prenant pas part à l'Assemblée. Quelques-uns de nos membres se mettent

à leur disposition pour une excursion dans les environs.

A 11  $\frac{1}{4}$  h. — Réunion des Délégués et hôtes sur la « Rathausplatz ».

A 11  $\frac{1}{2}$  h. — Cortège en ville.

A midi. — Banquet officiel à l'hôtel « Löwen », pendant lequel aura lieu la distribution des diplômes pour les travaux de concours écrits.

A 2 h. après midi (s'il fait beau temps). — Excursion à Klönthal.

Vers 7 h. soir. — Retour à Glaris, de façon à pouvoir prendre le train à 7  $\frac{1}{2}$  h.

Nos cartes de fête sont à fr. 5 et donnent droit : au souper, banquet, logement dans les hôtels et déjeuner dans ceux-ci.

En vous saluant cordialement, croyez, chers Camarades, à nos bons sentiments.

Au nom de la Section de Glaris :

*Le Président,*                      *Le Secrétaire,*  
Dr DE TSCHARNER.              Herm. BRIST.  
Glaris, le 12 mars 1905.

---

*Le Comité central aux Sections,*

Chers Camarades,

Nous ne pouvons qu'attirer votre attention sur le programme ci-dessus, qui sert d'invitation à tous, et vous prions en conséquence de répondre nombreux à l'appel qui vous est fait. Nous sommes dores et déjà assurés de l'accueil que nous réserve la Section de Glaris, qui met tout son soin à nous recevoir dignement.

Il vous est maintenant *expressément* recommandé de nous faire savoir, *d'ici au 30 avril au plus tard*, de même qu'à la Section de Glaris, le nombre aussi exact que possible de

vos délégués et hôtes, ainsi que leurs noms.

Recevez, chers Camarades, nos cordiales salutations.

Au nom du Comité central :

*Le Président,*                      *Le Secrétaire,*

P. DELACRAUSAZ,              A. TESTAZ.

Lausanne, le 16 mars 1905.

---

## Assemblée générale de la Croix-Rouge.

(Section des Messieurs.)

Le jeudi 16 mars, au local de la Société militaire, la Société de la Croix-Rouge avait son assemblée générale.

Dire qu'il y avait foule serait peut-être exagéré, cependant un nombre respectable de membres étaient présents.

L'activité de la Société a été en notable progrès sur les années précédentes, le nombre des membres a également augmenté d'une façon réjouissante.

La Société s'est plus spécialement occupée, pendant l'année 1904, de l'établissement d'un matériel pratique de secours en cas d'accidents dans la haute montagne et n'a épargné pour cela ni temps ni argent.

Une ceinture (ceinture primée de M. Bobillier) contenant tous les objets indispensables aux premiers secours, a été définitivement mise au point et étudiée pratiquement par la Société militaire sanitaire suisse. Elle a été reconnue à l'usage parfaitement adaptée à sa destination et peut être recommandée à toutes les stations de haute montagne.

Une de ces ceintures sera remise à la Société militaire sanitaire suisse pour ses exercices, une autre sera déposée à la station de secours en cas d'accident au Salève, probablement aux Sources. (Pour quelques jours une de ces ceintures est déposée chez son constructeur, M. Demaurex, à la Fusterie, qui se fera un plaisir de la démontrer aux intéressés.)

Pour compléter ce matériel, deux brancards ont été, l'un acheté (brancard pliant Velleda), l'autre créé de toutes pièces sur un principe tout à fait nouveau, qui a paru à l'Assemblée pouvoir rendre de réels services. La Société militaire sanitaire a bien voulu se charger d'en faire la démonstration pratique. (Un premier essai fait avec ce brancard, dimanche 26 mars, dans les rochers du Salève, a été concluant, les résultats en sont excellents.)

Un autre moyen de secours, non moins important, a été étudié par la section. Une trousse *absolument inaltérable*, renfermant tout le nécessaire pour parer aux morsures de vipère, a été construite sous l'habile direction d'un membre de la Société, M. le Dr Finck, pharmacien. (Ces trousseaux sont vendues aux membres de la section, ainsi qu'aux médecins qui en feront la demande, au prix de revient, soit 20 fr., par M. le Dr Finck).

Cinq de ces trousseaux ont été réparées dans le canton comme suit :

- Jussy : M. le Dr Cattin.
- Bernex : M. le Dr Dutrembley.
- Avully : M. le Dr Rotschy.
- Satigny : M. le Dr Wintzenried.
- Versois : M. B. Savoie, pharmac.